

Communiqué

À : Tous les visiteurs et proches aidants des résidents

DE : Julie Poirier
Directrice intérimaire des soins infirmiers et des programmes à la clientèle

OBJET : Port du masque obligatoire en CHSLD

DATE : Le 13 mai 2022

Faisant suite aux annonces récentes du MSSS concernant les assouplissements des mesures sanitaires à compter du 14 mai prochain, nous tenons à vous rappeler que le port du masque demeure obligatoire dans les établissements de santé, comme les centres hospitaliers, les cliniques médicales et les CHSLD, en raison de la forte présence de personnes vulnérables, et parce qu'il est essentiel de protéger le personnel, dont la présence au travail est particulièrement cruciale en cette période de crise sanitaire.

Le port du masque dans les lieux publics demeure toutefois recommandé pour les personnes vulnérables et les personnes âgées, notamment celles qui sont à risque de complications. Il est également recommandé de porter le masque en présence de ces personnes afin de limiter autant que possible les risques de contagion.

Nous tenons à préciser qu'il n'y a aucune restriction concernant les sorties extérieures des résidents, outre ceux qui seraient en isolement. Vous pouvez donc profiter de la température extérieure avec vos proches.

Par ailleurs, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire demeurent des mesures sanitaires de base. Les personnes symptomatiques et celles positives à la COVID-19 ne doivent pas se présenter au CHSLD.

Merci de votre précieuse collaboration.